



# Règlement du jeu « Enquête clientèles Médoc Atlantique »

## REGLEMENT DU JEU

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Organisation**

L'Office de Tourisme Médoc Atlantique (SIRET n°51930434900011) situé Place de l'Europe – 33680 Lacanau Océan organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat ni de commande, intitulé «Enquête clientèles Médoc Atlantique ». Ce jeu se déroulera du lundi 12 avril à 18h00 au 31 décembre 2021 à 23h59 inclus. La participation au jeu peut s'effectuer d'une seule manière : par le site Internet accessible aux adresses url suivantes :

- Version française :  
[http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel\\_4gb/Enquete\\_clienteles2020\\_FR.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel_4gb/Enquete_clienteles2020_FR.html)
- Version anglaise :  
[http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel\\_4gb/Enquete\\_clienteles2020\\_GB.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel_4gb/Enquete_clienteles2020_GB.html)
- Version allemande :  
[http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel\\_4gb/Enquete\\_clienteles2020\\_DE.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel_4gb/Enquete_clienteles2020_DE.html)

Les validations seront closes le 31 décembre 2021 à 23h59mn59s. Pour la participation par le site internet, seule l'heure du système informatique de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique fait foi.

L'opération permettra de gagner les lots tels que définis dans l'article N° 4.

### **ARTICLE 2 : Participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, française ou étrangère. Les mineurs et incapables majeurs ne peuvent participer au jeu qu'avec l'autorisation de leur représentant légal. Les membres de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique, ainsi que leurs familles respectives ne peuvent participer à ce jeu.

Il ne sera admis qu'une seule participation au présent jeu, à savoir, même nom, même prénom, même adresse. Les participations multiples d'un même participant (même nom, même prénom, même adresse) seront éliminées et les candidats concernés ne participeront pas au tirage au sort. Tout autre mode de participation est exclu.

Les participants doivent jouer sous leur véritable identité.

### **ARTICLE 3 : Principe de jeu**

- Participation par internet :

Pour participer au jeu, il convient de se connecter à l'url

[http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel\\_4gb/Enquete\\_clienteles2020\\_FR.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel_4gb/Enquete_clienteles2020_FR.html)

afin d'accéder à l'enquête et au jeu, pendant la période suivante : 12 avril 2021 à 18h00 au 31 décembre 2021 à 23h59 mn59 s inclus. Le concept du jeu repose sur le principe de réponses aux questions du formulaire d'enquête, d'inscription et de validation par les internautes via ce formulaire. La réponse à chaque question obligatoire du formulaire d'enquête, signalée par un astérisque, est impérative pour

pouvoir valider le formulaire et participer au jeu. Tout participant qui ne répondrait pas à l'intégralité des questions obligatoires ne pourrait pas valider le formulaire, s'inscrire et participer au jeu.

Un tirage au sort aléatoire et électronique permettra de déterminer les gagnants.

Il y a autant de gagnants que de lots disponibles à gagner sur l'ensemble du jeu.

Les participants ne respectant pas la période de jeu seront éliminés et ne participeront pas au tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu le LUNDI 10 JANVIER 2022 à 10 heures. Le tirage au sort désignera un gagnant pour chaque lot défini dans l'article 4.

#### **ARTICLE 4 : Dotation**

Les dotations du Jeu « Enquête clientèles Médoc Atlantique » se composent des lots suivants :

- Lot n°1 :

Un séjour de 3 jours – 2 nuits au camping « camping des Pins » situé à Soulac-sur-Mer pour quatre personnes, parmi les hébergements mis à disposition par l'établissement, sur un choix limité. Ce lot est valable en 2022 sur la période suivante : mai – juin – septembre, sous réserve de disponibilité.

- Lot n°2 :

Un séjour de 3 jours – 2 nuits à la résidence de tourisme, située à Lacanau, pour un maximum de 4 personnes parmi les hébergements mis à disposition par l'établissement, sur un choix limité. Ce lot est valable en 2022 sur la période suivante : juin – 15 septembre au 15 octobre.

- Lot n°3 :

Un séjour de 3 jours – 2 nuits au camping « Camping de Maubuisson » situé à Carcans-Maubuisson, pour un maximum de 2 personnes parmi les hébergements mis à disposition par l'établissement, sur un choix limité. Ce lot est valable en 2022 sur la période suivante : mai – juin – septembre.

L'ensemble de ces lots s'assortit d'une réservation préalable obligatoire auprès des établissements partenaires, à réaliser sur présentation du bon numéroté délivré par les services de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent ou du restant de leur valeur en argent, ni à un échange contre un autre lot, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

#### **ARTICLE 5 : Attribution du Lot**

Le lauréat désigné par le sort sera informé par l'Office de Tourisme Médoc Atlantique, des résultats par courrier électronique à l'adresse qu'il aura indiquée, à partir du mardi 1<sup>er</sup> février 2022. Le gagnant sera informé des modalités à suivre pour bénéficier de son lot et recevra son lot par courrier.

Le lauréat n'a pas la faculté de se substituer à un tiers.

Il pourra être demandé au gagnant de justifier de son identité, de son domicile, de sa majorité, et pour les mineurs et incapables majeurs, de l'autorisation de leur représentant légal.

#### **Article 6 : Informations nominatives**

Les prescriptions de la loi française " Informatique et libertés " ainsi que celles du Règlement Général sur la Protection des Données s'appliquent à ce questionnaire. Les participants ont un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, sur simple demande auprès de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique, Place de l'Europe – 33680 Lacanau Océan.

## **Article 7 : Responsabilités :**

L'Office de Tourisme Médoc Atlantique ne pourra être tenu responsable si, par suite de force majeure, cas fortuit ou événement indépendant de sa volonté, ce jeu devait être annulé, écourté ou modifié, sans préavis, ni explication. Il ne saurait non plus être redevable d'indemnité d'aucune sorte. Il se réserve cependant, sans avoir à justifier d'aucune raison ni respecter aucun préavis ni être redevable d'aucune indemnité, le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La responsabilité des organisateurs ne saurait en aucune circonstance être retenue si pour cas de force majeure ou indépendante de leur volonté, l'Office de Tourisme Médoc Atlantique est amené à suspendre ledit jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant le jeu ou l'interprétation du présent règlement. Les organisateurs du présent Jeu sont souverains en ce qui concerne l'interprétation et l'application du présent règlement, notamment en cas de circonstances imprévues dans le cours de son déroulement, ainsi que pour trancher toute contestation.

Par ailleurs l'Office de Tourisme Médoc Atlantique ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des problèmes techniques qui pourraient survenir soit au moment de la connexion au jeu ou lors du jeu. Il ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom / prénom / adresse / adresses e-mail / numéro de téléphone des personnes ayant participé à ce jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé.

Toutes indications d'identité ou d'adresses fausses entraînent automatiquement l'élimination de la participation. Aucune contestation ne pourra être reçue postérieurement à la date de remise du lot, telle que déterminée à l'article 5 du présent règlement.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'Office de Tourisme Médoc Atlantique ou le partenaire technique ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative : de tout dysfonctionnement du réseau Internet et / ou de tout logiciel utilisé ; des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature qu'elle soit. Il est précisé que l'Office de Tourisme Médoc Atlantique ou son partenaire ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait d'une façon quelconque, d'une connexion à son site.

Il appartient à tout participant de prendre toutes mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et / ou logiciels stockés sur son équipement informatique et / ou son site contre toute atteinte.

## **Article 8 : Frais de connexion :**

Les frais de connexion occasionnés par la participation au présent jeu peuvent être remboursés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Office de Tourisme Médoc Atlantique – Place de l'Europe 33680 Lacanau Océan. Les internautes peuvent se faire rembourser la connexion Internet leur ayant permis de participer à ce jeu sur la base d'une connexion de six minutes à 0,19 € ttc la minute, soit 1,15 € ttc (incluant la minute indivisible crédit temps première minute à 0,19 € ttc). Cette offre de remboursement est strictement limitée à une connexion par participant ; seul le titulaire de l'abonnement à un fournisseur d'accès Internet peut être remboursé. Les personnes se connectant avec des forfaits haut débit illimités, ou abonnement illimités ou ADSL, ou SDSL ne pourront prétendre à ce remboursement, la connexion au jeu n'occasionnant pas de surcoût de participation.

Pour bénéficier de ce remboursement, le joueur doit en faire la demande sur papier libre sous enveloppe affranchie (remboursement du timbre au tarif lent sur simple demande) à l'adresse du jeu en précisant :

- L'adresse URL de connexion au jeu
- La date de début et fin du jeu
- L'heure et la date de connexion
- Une copie de l'écran imprimé justifiant de l'inscription au jeu

Cette lettre doit être obligatoirement accompagnée :

- D'une copie d'une pièce d'identité
- D'un Relevé d'Identité Bancaire ou postal
- Du Nom du fournisseur d'accès
- Une copie du contrat d'abonnement par lequel s'est faite la connexion pour participer au jeu.

Toute demande illisible, raturée, incomplète, ou encore expédiée après un délai de 10 Jours suivant la date de participation au jeu, sera considérée comme non avenue. Cette demande est à adresser à l'Office de Tourisme Médoc Atlantique – Place de l'Europe 33680 Lacanau Océan.

#### **ARTICLE 9 :**

Le règlement complet de ce jeu est disponible sur simple demande adressée par lettre affranchie à l'Office de Tourisme Médoc Atlantique – Place de l'Europe – 33680 Lacanau Océan. Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Tous les frais postaux exposés par les candidats pour l'obtention du règlement ou l'envoi d'un bulletin de participation constitué par le questionnaire «Enquête clientèles Médoc Atlantique 2021 », pourront être remboursés sur simple demande de leur part, sur la base par envoi, d'un timbre au tarif lent en vigueur au jour de la demande. Le règlement est également disponible sur le site du jeu à l'adresse url suivante :

<https://www.medoc-atlantique.com/wp-content/uploads/2021/03/reglement-jeu-internet-enquete-clienteles2021ma.pdf>

La participation au présent jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des stipulations du présent règlement. Le lauréat qui refuserait tout ou partie de ce règlement pourra être déchu de son lot, sur décision des organisateurs, et le lot ne sera pas remis en jeu.

.....

.....

## EXTRAIT DE REGLEMENT

L'Office de Tourisme Médoc Atlantique (SIRET n°51930434900011) situé Place de l'Europe – 33680 Lacanau Océan organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat ni de commande, intitulé «Enquête clientèles Médoc Atlantique ». Ce jeu se déroulera du lundi 12 avril à 18h00 au 31 décembre 2021 à 23h59 inclus. La participation au jeu peut s'effectuer d'une seule manière : par le site Internet accessible aux adresses url suivantes :

- Version française :  
[http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel\\_4gb/Enquete\\_clienteles2020\\_FR.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel_4gb/Enquete_clienteles2020_FR.html)
  
- Version anglaise :  
[http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel\\_4gb/Enquete\\_clienteles2020\\_GB.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel_4gb/Enquete_clienteles2020_GB.html)
  
- Version allemande :  
[http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel\\_4gb/Enquete\\_clienteles2020\\_DE.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel_4gb/Enquete_clienteles2020_DE.html)

Les validations seront closes le 31 décembre 2021 à 23h59mn59s. Pour la participation par le site internet, seule l'heure du système informatique de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique fait foi.

L'opération permettra de gagner les lots tels que définis dans l'article N° 4.

### LOTS A GAGNER

- Lot n°1 :  
Un séjour de 3 jours – 2 nuits au camping « camping des Pins » situé à Soulac-sur-Mer pour quatre personnes, parmi les hébergements mis à disposition par l'établissement, sur un choix limité. Ce lot est valable en 2022 sur la période suivante : mai – juin – septembre, sous réserve de disponibilité.
  
- Lot n°2 :  
Un séjour de 3 jours – 2 nuits à la résidence de tourisme, située à Lacanau, pour un maximum de 4 personnes parmi les hébergements mis à disposition par l'établissement, sur un choix limité. Ce lot est valable en 2022 sur la période suivante : juin – 15 septembre au 15 octobre.
  
- Lot n°3 :  
Un séjour de 3 jours – 2 nuits au camping « Camping de Maubuisson » situé à Carcans-Maubuisson, pour un maximum de 2 personnes parmi les hébergements mis à disposition par l'établissement, sur un choix limité. Ce lot est valable en 2022 sur la période suivante : mai – juin – septembre.

L'ensemble de ces lots s'assortit d'une réservation préalable obligatoire auprès des établissements partenaires, à réaliser sur présentation du bon numéroté délivré par les services de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent ou du restant de leur valeur en argent, ni à un échange contre un autre lot, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, française ou étrangère. Les mineurs et incapables majeurs ne peuvent participer au jeu qu'avec l'autorisation de leur représentant légal. Les membres de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique, ainsi que leurs familles respectives ne peuvent participer à ce jeu.

Il ne sera admis qu'une seule participation au présent jeu, à savoir, même nom, même prénom, même adresse. Les participations multiples d'un même participant (même nom, même prénom, même adresse) seront éliminées et les candidats concernés ne participeront pas au tirage au sort. Tout autre mode de participation est exclu.

Les participants doivent jouer sous leur véritable identité.

- Participation par internet :  
Pour participer au jeu, il convient de se connecter à l'url  
[http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel\\_4gb/Enquete\\_clienteles2020\\_FR.html](http://enquetes.medoc-atlantique.com/enqueteclientel_4gb/Enquete_clienteles2020_FR.html)

afin d'accéder à l'enquête et au jeu, pendant la période suivante : 12 avril 2021 à 18h00 au 31 décembre 2021 à 23h59 mn59 s inclus. Le concept du jeu repose sur le principe de réponses aux questions du formulaire d'enquête, d'inscription et de validation par les internautes via ce formulaire. La réponse à chaque question obligatoire du formulaire d'enquête, signalée par un astérisque, est impérative pour pouvoir valider le formulaire et participer au jeu. Tout participant qui ne répondrait pas à l'intégralité des questions obligatoires ne pourrait pas valider le formulaire, s'inscrire et participer au jeu.

Un tirage au sort aléatoire et électronique permettra de déterminer les gagnants.

Il y a autant de gagnants que de lots disponibles à gagner sur l'ensemble du jeu.

Les participants ne respectant pas la période de jeu seront éliminés et ne participeront pas au tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu le LUNDI 10 JANVIER 2022 à 10 heures. Le tirage au sort désignera un gagnant pour chaque lot défini dans l'article 4.